

**UNE APPROCHE REGULATIONNISTE  
SUR LE FUTUR DE L'ÉCOLOGIE URBAINE <sup>1</sup>**

---

Longtemps, l'Histoire et sa substance, le Temps, ont focalisé l'attention des philosophes et des épistémologues des sciences sociales. La Géographie, l'Environnement naturel ou construit, tout comme sa substance, l'Espace, semblaient relégués à un rôle de décor passif, une scène vide où se déploieraient les "événements", où ils "prendraient place". On savait bien pourtant par exemple que la géographie était à la fois matrice, terrain, cause, enjeu, et finalité de pratiques sociales particulièrement spectaculaires (la Guerre, les Grands Travaux), comme si l'Histoire n'était que la servante de l'Espace. Pourtant l'Espace (et la Géographie) semblait en incarner le "poids mort des choses", alors que le Temps (et l'Histoire) incarnait liberté créatrice et potentialité de progrès.

Une des raisons à ces préjugés, depuis un siècle, est sans doute l'usage souvent répressif de la géopolitique et de l'urbanisme. Ceux qui changeaient la carte du monde et des territoires étaient plutôt les "dominants", et l'action réformatrice ou révolutionnaire des dominés s'inscrivait dans et contre un espace déjà donné, opposant sa passivité.

Une raison plus intellectuelle me semble la suivante. Le Temps est déjà difficile à penser. Penser exige l'usage du langage et des analogies. Et où trouver des images pour les analogies... si ce n'est dans le langage de l'espace ? "Champs", "terrain", "domaine", "niveau", "superstructures" et "infrastructures"... autant de termes spatiaux monopolisés par les sciences ou les philosophies de l'histoire, de la sociologie. Comment dès lors penser vraiment la spatialité, si ses termes se donnent avec une telle immédiateté qu'ils servent à étayer la pensée du temps et des rapports sociaux ? Parlera-

t-on d'une "scansion de l'espace" ? Même les images les plus fondamentales de la pensée dialectiques sont empruntées à des déploiements spatiaux: "On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve... Il y a une harmonie des tensions opposées, comme celle de l'arc et de la lyre" dit Héraclite.

Pourtant, aujourd'hui, le grand problème de l'humanité, le problème de son propre avenir, semble bien être l'espace. "Son" espace : l'environnement. Comment elle le crée, comment elle y vit, comment elle risque de sombrer avec lui. C'est le grand problème de l'écologie, dont une des branches, l'écologie urbaine, concerne la majeure partie de l'humanité, et la confronte à un monde qu'elle a elle-même entièrement produit.

Dans cette intervention, nous procéderons d'abord à une réflexion épistémologique sur l'espace, les pratiques et les structures sociales. Ce sera également l'occasion d'introduire quelques concepts fondamentaux de l'approche de la régulation".

Nous mobiliserons ensuite les résultats des travaux de prospective inspirés par cette approche, en essayant d'imaginer (pour les pays capitalistes avancés) les "modèles de développement" du futur. Nous nous concentrerons naturellement sur leurs implications spatiales, et nous constaterons qu'elles concluent toutes à une "revanche de l'urbain".

Nous nous interrogerons pour finir sur la forme de régulation de ces futurs possibles, avec leurs risques et leur espoirs.

## **I - L'ESPACE : DIMENSION MATERIELLE DES PROCESSUS SOCIAUX.**

Tous les processus sociaux, toutes les pratiques sociales, sont des processus matériels. Se reproduire, travailler, manger, se distraire,

s'instruire, se cultiver, jouer, créer, débattre, enseigner, écouter, faire l'amour, faire la guerre, sont des processus matériels, et à ce titre ont une dimension spatiale. Ils ne s'inscrivent pas "dans" l'espace : ils *sont* l'espace, ils tissent l'espace, du moins l'espace humain, celui de la géographie humaine, et en tout cas l'espace urbain. L'écologie politique a pris son essor du jour où l'on a pris conscience qu'il n'y avait (presque) plus d'espace "naturel" vierge de l'action humaine, plus de scène immobile, éternelle, où se déroulerait l'action humaine.

L'espace humain n'est donc rien d'autre que l'une des dimensions matérielles (l'autre étant le temps) de la totalité sociale<sup>2</sup>. Celle-ci est bien entendu complexe, tissée elle-même de multiples pratiques et rapports sociaux. Chaque rapport social (qui est lui-même une routinisation de pratiques) engendre ainsi sa propre topologie (espace productif, espace juridique, espace géopolitique ou espace domestique...), et de l'articulation de ces multiples topologies résulte l'espace concret. Notre réflexion peut donc se déployer sur un double registre: ce qui se dit des rapports et des pratiques sociales a immédiatement sa traduction spatiale. Commençons.

Tout processus social peut en effet être compris comme régi par des rapports sociaux contradictoires, c'est-à-dire qu'il unit et oppose des agents à travers la reproduction de leurs pratiques sociales. La stabilisation d'un processus signifie que ces rapports eux-mêmes perdurent malgré, et même à travers, le caractère conflictuel de ces pratiques : ainsi les rapports amoureux se reproduisent à travers les disputes amoureuses, les rapports salariaux à travers les grèves... C'est cet effet surprenant (la stabilité obtenue malgré, ou même à travers la conflictualité) que l'on appelle, *en français*, "régulation"<sup>3</sup>.

La "*structuration de l'espace*" est l'une des dimensions matérielles de cette stabilisation des rapports structurants les pratiques sociales. À ce titre,

elle est à première vue le *résultat* de cette stabilisation. La "chorégraphie" de Hagerstrand [ ] illustre bien cet aspect : c'est parce qu'ils ont convenu de se retrouver à tels endroits, parce qu'ils repassent toujours par les mêmes endroits, que les humains finissent par créer des lieux et des réseaux, comme on creuse un sentier en traversant régulièrement une pelouse au même endroit. Mais cette structuration de l'espace est en même temps la *base matérielle* de cette stabilisation sociale : une fois que les lieux sociaux et les réseaux sont définis, l'infinie plasticité des pratiques sociales est comme encadrée, "rigidifiée", "chosifiée" disait K. Marx. En ce sens, l'espace humain est *déjà* un mode de régulation.

Une fois stabilisés, les processus sociaux présentent une dualité entre deux aspects: un aspect "structure qui se reproduit" et un aspect "pratiques et stratégies individuelles qui s'entrecroisent". L'un donne squelette, charpente à l'autre, qui donne chair, consistance en premier. Pour prendre une autre image, on peut songer, dans un tissage, aux fils de la "chaîne" et à ceux de la "trame". Cette dualité "structures/pratiques" (*structure and agency*) autorise à la fois, dans les processus sociaux, la reproduction, les tensions, les transformations continues, les crises et les révolutions.

Spatialement, c'est cette même dualité qui s'exprime comme "écologie humaine" (c'est-à-dire le domaine strictement artificiel et culturel de l'écologie politique, et en particulier l'écologie urbaine). Chaque action humaine individuelle se trouve enchâssée (*embedded*) dans un espace pré-existant, toujours déjà donné, qui est la forme d'existence matérielle de l'activité de tous les autres (les villes, leur trafic, leurs productions, leurs déchets...). Chaque activité humaine se déroule dans un "environnement", mais elle fait partie de l'environnement de toutes les autres. Et à son tour chaque activité peut transformer (en bien ou en mal) l'environnement de toutes les autres (construire un immeuble, ou vider sa poubelle...)

Méthodologiquement, il résulte de cette discussion que le "futur de l'espace" (urbain en particulier) doit être appréhendé en combinant des considérations sur l'évolution sociale globale et la manière dont elle restructure son espace, et sur la manière dont l'espace déjà donné limite et conditionne cette évolution sociale. Le rapport entre espace et processus social est l'illustration matérielle la plus éclatante de la thèse de Marx, répétée des *Thèses sur Feuerbach* au *18 Brumaire*, selon laquelle les Hommes font leur propre histoire, mais sur la base de conditions données, héritées du passé.

Plus précisément, le "futur de l'espace" *n'est pas* la simple projection sur le terrain du futur de la société. La société n'évoluera, ne se recréera, que parce qu'elle est déjà enracinée, matérialisée dans le "terrain" : elle existe déjà sous forme de *territoire*. En tant que tel, l'espace humain est déjà une contrainte sur la société future (et une base de départ pour elle). Et la contradiction entre les espaces existants, matérialisant des formes de civilisation ayant existé jusqu'à nos jours, et les "espaces projetés" (les matérialisations de modèles de développement en compétition pour l'avenir) devra être régulée, elle aussi.

## II - LES MODELES DE DEVELOPPEMENT DE L'APRES-FORDISME: LA REVANCHE DE L'URBAIN.

L'ambitieux programme méthodologique ainsi présenté ne peut être même esquissé dans la présente intervention. Nous nous limiterons ici à l'exercice suivant : explorer les conséquences spatiales des deux rapports contradictoires majeurs constitutifs de l'économie capitaliste, les rapports marchands et les rapports capital/travail. A coup sûr, il s'agit là de déterminants majeurs de la structuration de l'espace. Or ces deux domaines (les relations professionnelles et l'organisation industrielle, selon la terminologie académique) ont été particulièrement explorés par les

économistes de "l'école française de la régulation". Rappelons d'abord quelques résultats de ce courant de travaux <sup>4</sup>.

On a appelé "fordisme" le modèle de développement capitaliste qui a prévalu dans les pays capitalistes avancés des années 1950 aux années 1970. Les traits caractéristiques en sont les suivants :

- . Le taylorisme et la mécanisation comme forme d'organisation du travail, avec une polarisation des qualifications et des responsabilités entre concepteurs et opérateurs.
- . La consommation de masse comme débouché principal de la production.
- . L'organisation des activités économiques par des oligopoles (directement par leur hiérarchie interne, ou à travers des marchés de sous-traitance).
- . L'institutionnalisation, la "rigidification" et la direction la mieux planifiée possible de ces rapports structurels, y compris à travers la législation sociale, les conventions collectives, l'Etat-Providence.

Ce modèle a connu sa matérialisation spatiale sous la forme d'une hiérarchie fonctionnelle des quartiers au sein des villes, entre les villes elles-mêmes, et jusque dans les bourgs des campagnes. Cette "organisation fonctionnelle de l'espace", pilier des politiques d'aménagement urbain et régional, et même de l'architecture, est un des traits majeurs de la "modernité".

La crise du fordisme est en réalité une double crise (au moins ! et pour s'en tenir à l'économique) : celle du taylorisme lui-même, et celle de la "rigidité" des conventions régulant l'économie marchande. Le taylorisme s'avérait faiblement performant dans la mise en oeuvre des nouvelles technologies. La rigidité de modes de régulation nationaux fut déstabilisée par le tourbillon de la concurrence internationale. Après 10 ans de tâtonnements, deux axes paradigmatiques de sortie de la crise s'affirmèrent,

le premier mettant en cause cette "rigidité", le second s'attaquant au taylorisme lui-même.

Le premier axe, qui inspire depuis la fin des années 1970 les modèles que l'on peut qualifier de "néo-fordiens" ou même "néo-tayloriens", vise à rétablir la "flexibilité" des relations marchandes, non seulement entre les unités de production économique, mais au coeur des rapports capital-travail eux-mêmes. Il s'agit de refaire du travail une simple marchandise susceptible d'être louée et répudiée à volonté par l'employeur.

La forme spatiale (de *régulation* spatiale et pas seulement de "déploiement" spatial) de tels modèles implique un retour à la concentration urbaine. La régulation sociale prend en effet la forme universelle du marchandage direct (entre employeurs et main d'oeuvre, entre donneurs d'ordres et sous-traitants). La *proximité* devient alors la condition des interactions économiques et sociales, alors que la "hiérarchie" fordiste pouvait se déployer sur une topologie maîtrisée. Il en résulte une "remétropolisation" tendancielle des formes urbaines. La "post-modernité" privilégie les interactions erratiques dans une société désorganisée, seulement rassemblée en mégapoles déchirées par une forte polarisation sociale.

Le second axe d'évolution socio-économique, qui structure les modèles que l'on peut valablement qualifier de "post-fordistes", vise au contraire à dépasser l'opposition "concepteur-exécutant". Il vise à une coopération négociée des agents dominés dans les processus économiques, les travailleurs et les sous-traitants. Qualification, implication de la ressource humaine, organisation "just-in-time" des flux, coopération stratégique entre firmes, tels sont ses mots d'ordre.

A première vue, la forme spatiale de ces modèles est la même. La coopération explicite, la négociation, suppose des rapports de face à face, donc encore la proximité, donc encore le rassemblement urbain : c'est la fin des usines de sous-traitance ("*branch-plants*") à la campagne. Mais cette fois, il s'agit d'un rassemblement négocié, d'interactions contractuellement stabilisées, avec toutes les institutions correspondantes (appareils de formations professionnelles, de recherche et développement, instances locales d'arbitrage et de coopération, etc...). L'urbanité post-fordiste repose en somme sur la "mobilisation organisée du territoire"<sup>5</sup>. Elle *peut* prendre la forme d'une métropolisation, mais surtout de réseaux articulés de systèmes locaux de production plus petits, eux-mêmes bien organisés.

Cette divergence des modèles de sortie de Fordisme traverse verticalement le monde capitaliste. Elle ne passe pas entre l'ancien "centre fordiste" et sa périphérie. Elle divise les anciennes économies centrales. La Grande Bretagne, les Etats-Unis, la France, se sont ralliés au "Néo-Fordisme". L'Allemagne, l'Arc Alpin (Suisse, Autriche, Italie du Nord) se rallient au Post-fordisme (le Japon parvient à combiner les deux modèles sur son territoire)<sup>6</sup>. Los Angeles est emportée par une mégapolisation qui la rapproche de Sao Paulo. Au contraire, les capitales du post-fordisme européen (Francfort, Munich, Milan) restent des métropoles. Il n'y a que deux mégapoles en Europe de l'Ouest : Paris et Londres. Dans des pays néo-fordiens.

## II - LES TERRITOIRES, FORMES ET ENJEUX DE REGULATION.

Les conséquences sociales et écologiques de la mégapolisation, au Nord comme au Sud, sont une des plus grandes menaces que les modèles néo-fordiens font peser sur l'avenir, et pas seulement sur celui de l'espace urbain. Multiplication des fléaux sociaux (drogue, épidémies, désespérance, émeutes de la misère), encombrements locaux et pollutions de la biosphère,

polarisation sociale exacerbée... Tout cela est connu, mille fois dénoncé. Si Londres et Paris courent derrière Los Angeles, Los Angeles épouse (en plus riche mais tout aussi instable) les profils de Mexico ou de Sao Paulo, tandis que ces deux mégapoles prennent par endroit des aspects de Calcutta... Les aspects "positifs" de la mégapolisation ne sont certes pas à négliger : au coeur de ces mégapoles jaillissent parfois poétiquement, dans la richesse débridée d'interactions fugaces et créatives, les étincelles de la post-modernité. J'ai rencontré des Grünen qui s'ennuient à Frankfurt, "ville trop petite". Mais cette créativité potentielle de la Très Grande Ville qui inspira tant de poètes a un coût trop élevé : exclusion sociale, insoutenabilité écologique...

Le choix du post-fordisme et de ses formes urbaines (réseaux de villes moyennes et de métropoles à taille humaine) peut éviter ces désastreux aboutissements, tout en sauvegardant des espaces d'interactions improbables, de créativité. Mais ce choix ne pourra-être entraîné que par la mobilisation de forces sociales (l'écologie, le féminisme, un syndicalisme renouvelé, le mouvement coopératif ou alternatif, etc...) et par un véritable investissement culturel des architectes, urbanistes, paysagistes, animateurs des rues et des quartiers.

L'espace déjà donné joue comme une redoutable contrainte. De même que la nature (plus ou moins "sociale", explicitement régulé) du fordisme des années 60 a pesé d'un poids très lourd sur l'orientation des différents pays au cours des années 80<sup>7</sup>, de même l'espace urbain légué par les années 80 imposera des limites de plus en plus rigides aux choix des années 90. D'ores et déjà, "l'environnement urbain" déjà donné (c'est-à-dire comme résultat de la gestion de la crise dans les années 70-80) s'impose comme *problème insurmontable* (et non plus comme espace pour une solution) pour les mégapoles les plus engagées dans les modèles "flexibles".

Encombrement, pollutions, ghettos urbains ne favorisent guère la mobilisation autour d'un projet collectif et soutenable.

Quel que soit "l'état des lieux", si dégradé fût-il, la reconstitution d'un espace maîtrisé, comme forme spatiale de compromis sociaux négociés, reste le seul objectif valable pour les forces progressistes dans le domaine urbain. Les formes de régulation de la transition entre de tels espaces "projetés" et les espaces "hérités" sont, d'une part, la "démocratie communautaire" et, d'autre part, la "solidarité interspatiale"<sup>8</sup>.

La *démocratie communautaire* \* désigne un ensemble de formes politiques ou infra-politiques (coopération et négociation professionnelle ou de voisinage) de régulation<sup>9</sup> d'un territoire visant à obtenir une mobilisation collective des ressources humaines locales sans nier pour autant les divergences d'intérêt. La démocratie communautaire combine intrinsèquement les aspects "substantiels" et "procéduraux" (quel est le champ de la négociation ? Quelles sont les procédures de la négociation ?). Elle implique entre autres :

\* La négociation entre syndicats, appareils d'Etat locaux, firmes, pour élever le niveau de qualification et définir les buts et l'organisation de la production.

\* L'évolution de l'Etat-Providence (qui dans le fordisme n'est qu'un appareil bureaucratique de redistribution du pouvoir d'achat) vers le financement d'un troisième secteur de production sociale (à côté des secteurs public et privé), autogéré, négocié contractuellement entre ses employés et ses usagers, et dédié aux tâches d'utilité sociale (amélioration du cadre de vie, animation culturelle, services à domicile, etc...).

---

\* Remarque pour la traduction allemande : malgré de compréhensibles réticences, ne pas hésiter à utiliser un mot de la famille "Gemeinschaft".

\* La croissance du temps libre en temps que mesure du progrès humain, en tant que condition pour l'accès à la civilisation urbaine, avec toute les promesses de variété et de liberté du "post-modernisme". C'est dire qu'il s'agit du temps libre de gens qui, quoique "normalement" insérés dans la Société, ne réduisent pas leur vie à leur activité rémunératrice.

Mais la "démocratie communautaire" ne serait qu'un vain mot si la pression de la concurrence *entre les territoires* (entre villes, entre régions, entre nations) amenait chaque société locale à gérer sa "contrainte extérieure" en acceptant des conditions de vie et de travail de plus en plus dures et précaires, sous prétexte de compétitivité. La démocratie communautaire ne peut trouver son plein épanouissement en tout lieu que si chaque lieu est relativement abrité d'une "concurrence déloyale", d'un "dumping écologico-social", de la part des autres lieux (en particulier de territoires ayant opté pour un modèle néo-taylorien). Des *règles du jeu* communes doivent donc être adoptées dans les échanges (de marchandises, de capitaux) entre les territoires. Cette évidence est depuis longtemps admise dans les rapports interrégionaux (et intranationaux). Elle devient urgent dans les rapports intra-continentaux (c'est le fameux débat sur "l'espace social européen") et même internationaux (c'est le débat sur la conditionnalité écologique et social dans le libre-échange).

Mais ces "règles du jeu" inter-territoriales pourraient être insoutenables pour certains territoires, compte tenu de leurs pauvreté, de leur faible compétitivité ou de leur endettement actuel. Elles aboutiraient en fait à leur marginalisation, à leur dislocation, à des flux migrations incontrôlés (comme l'a brutalement rappelé l'unification allemande). Ces règles ne sont tenables que si elles s'accompagne d'une *solidarité massive interterritoriale*, d'une aide avec transferts technologiques et financiers permanents des territoires les plus performants aux territoires les moins performants.

Aujourd'hui, la crise économique, écologique, démographique, qui ravage la plus grande partie du monde, au Sud et à l'Est, pousse à la déstabilisation de toute communauté par les flux migratoires. De la part des territoires s'orientant vers la démocratie communautaire, il serait aussi chimérique que monstrueux de prétendre se défendre policièrement contre ces flux. La réponse adéquate est la mise en place négociée de règles du jeu communes, avec une aide permanente aux territoires en difficulté permettant à tous les peuples de "vivre et travailler au pays".

Si l'on veut éviter que Berlin ne devienne la troisième mégapole ingérable d'Europe, la Communauté Européenne et l'Allemagne en général devront ainsi développer des formes de solidarité non seulement vers l'Allemagne Orientale, mais vers toute l'Europe de l'Est.

Sur cet exemple, nous pouvons mesurer combien le futur de l'urbain s'enracine lourdement dans les déterminismes historiques matérialisés en géographie. Mais aussi, combien l'avenir de l'espace va dépendre de décision douanières, fiscales, macroéconomiques, juridiques. Combien l'écologie urbaine est l'expression intégrale de l'ensemble des pratiques sociales.

Alain LIPIETZ

## NOTES

1. Intervention à la conférence *Die Zukunft des Städtischen : Stadtraum*, Francfort, 30 Novembre 1990.
2. Voir LIPIETZ A. [1977, 1985].
3. En anglais, "regulation" équivaut au français "réglementation", ce qui n'est que l'une des formes possibles de la régulation. Cependant, depuis la traduction du livre séminal de Michel Aglietta [1976], on emploie de plus en plus "regulation" dans le sens français de "l'école de la régulation", tel qu'il est précisé par exemple dans LIPIETZ [1988].
4. Outre mes articles cités plus haut, on en trouvera une introduction critique dans BOYER [1986].
5. Voir LEBORGNE et LIPIETZ [1988, 1990].
6. Voir LIPIETZ [1990].
7. Comme l'a établi de façon saisissante Rianne MAHON [1987].
8. Sur ce qui suit, voir LIPIETZ [1989].
9. Le terme anglais "governance" est bien adapté à ces formes de régulation ne reposant ni sur le marché, ni sur l'Etat central.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M. [1976]**  
*Régulation et crise du capitalisme*, Calman-Levy, Paris.
- BOYER R. [1986]**  
*La théorie de la régulation*, La Découverte, Paris.
- HAGERSTRAND T. [1970]**  
"What about People in Social Sciences ?", *Papers and proceedings of the Regional Science Association*, vol.24, p.7-21.
- LEBORGNE D., LIPIETZ A. [1988]**  
"New Technologies, new modes of regulation: some spatial implications", *Society & Space*, vol. 6, n°3.
- LE BORGNE D., LIPIETZ A. [1990]**  
"Fallacies and Open Issues of Post-Fordism", International Conference *Pathways to Industrialization and Regional development in the 1990's*, Los Angeles, 14-18 Mars. To be published Scott & Storper (eds), Unwin & Hyman (London).
- LE BORGNE D., LIPIETZ A. [1990]**  
"Capital-labour relations at the dawn of XXIst Century", UNU/WIDER Project on Capital-Labour Relations, mimeo. To be published in : Marglin & Schor (ed) Clarendon-Oxford. In German: *Leviathan* n°1, 1991.
- LIPIETZ A. [1977]**  
*Le Capital et son espace*, F. Maspéro, Paris.
- LIPIETZ A. [1985]**  
"Le national et le régional: quelle autonomie face à la crise capitaliste Mondiale ?", Conference *Spatial Structures and Social Process*, Lesbos, Août. *Couverture Orange CEPREMAP* N°8521. In German : to be published in *Essais sur la régulation* (Argument Verlag, Allemagne) (je ne connais pas le titre allemand mais c'est déjà annoncé).
- LIPIETZ A. [1989]**  
*Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIè siècle*, La Découverte, Paris. In english : forthcoming (Polity Press).
- MAHON R. [1987]**  
"From Fordism to... ?", *Economic and Industrial Democracy*, vol.8, p.5-60.